



POUR RENFORCER LES SYSTÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE au Canada

L'Association canadienne de santé publique invite le gouvernement fédéral à amener les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres acteurs à créer des systèmes de santé publique cohésifs, complets et responsables au Canada.

Les personnes qui offrent la santé publique

Des systèmes de santé publique solides dépendent d'une main-d'œuvre hautement qualifiée capable de mettre en pratique les fonctions de base et les objectifs de santé des populations. La main-d'œuvre en santé publique du Canada fait cependant appel à des professionnel·les venant de disciplines diverses dont beaucoup n'incluent pas d'études spécialisées en santé publique. C'est pourquoi il faut deux éléments pour favoriser une main-d'œuvre dotée des compétences nécessaires pour protéger et promouvoir la santé des populations du Canada. L'un de ces éléments est une description détaillée des compétences de la main-d'œuvre; l'autre est un programme de formation pancanadien accessible pour développer les compétences des travailleurs et travailleuses de la santé publique de tous les horizons professionnels.

Compétences de la main-d'œuvre

L'édification de systèmes de santé publique cohésifs et complets nécessite la mise au point d'un jeu révisé de descriptions des compétences, alignées sur les fonctions de base et les objectifs de la santé publique. Ces descriptions doivent couvrir à la fois les fondements de la santé publique et les compétences spécialisées qu'il faut pour aborder les problèmes de santé publique complexes et changeants. Une fois élaborées, ces descriptions des compétences seront à la base des programmes de formation et de développement professionnel; orienteront les descriptions de postes et les critères d'évaluation du personnel; amélioreront la planification et la dotation en ressources dans les organismes de santé publique; et permettront la planification et le déploiement de la main-d'œuvre à l'échelle intergouvernementale.

Formation de la main-d'œuvre

Le Canada n'a pas de programme de formation de la main-d'œuvre complet, accessible et bilingue sur les compétences de base en santé publique et les compétences spécialisées. Pour favoriser la cohérence et la qualité des systèmes en plus d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle du pays, la formation en santé publique doit absolument être élaborée au palier national, et non pas par l'intermédiaire des programmes de formation disparates qui existent actuellement. Pour toutes ces raisons, le gouvernement fédéral doit appuyer la création d'un nouveau système de formation professionnelle complet et de haute qualité, dont le contenu est éclairé par des fonctions et des objectifs de santé publique définis à l'échelle nationale, et qui est fondé sur un jeu renouvelé de compétences en santé publique.

APPELS À L'ACTION

L'ACSP invite le gouvernement fédéral à :

1. Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les acteurs concernés à produire une liste actualisée des compétences en santé publique. Pour commencer, il devrait confier à un nouveau « groupe de travail sur les systèmes de santé publique » (incluant des praticiens et praticiennes, des groupes professionnels et des programmes universitaires) le mandat de dresser une liste actualisée des compétences en santé publique.
2. Diriger des consultations sur un programme de formation pancanadien pour la main-d'œuvre professionnelle en santé publique fondé sur un jeu renouvelé de compétences en santé publique, et s'engager à financer une plateforme de formation en ligne pour la main-d'œuvre en santé publique. Pour commencer, il devrait confier au « groupe de travail sur les systèmes de santé publique » le mandat de diriger des consultations sur l'élaboration d'un programme de formation pancanadien pour les travailleurs et travailleuses de la santé publique.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Nous invitons le gouvernement du Canada à :



FONCTIONS DE BASE DES SYSTÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE

- 1 Réunir les gouvernements provinciaux et territoriaux pour créer un énoncé pancanadien des fonctions de base de la santé publique afin d'établir un engagement commun envers le mandat des services de santé publique.

OBJECTIFS DE SANTÉ DES POPULATIONS

- 2 Travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à traduire les fonctions de base convenues de la santé publique en un ensemble de grands objectifs de santé des populations qui précisent les résultats que les services de santé publique seront tenus de fournir aux populations du Canada.
- 3 Rechercher un accord sur des indicateurs de résultats pancanadiens permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs de santé des populations.

COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- 4 Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les acteurs concernés à produire une liste actualisée des compétences en santé publique.

FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- 5 Diriger des consultations sur un programme de formation pancanadien pour la main-d'œuvre professionnelle en santé publique fondé sur un jeu renouvelé de compétences en santé publique. Déterminer les formules optimales de prestation de cette formation.
- 6 S'engager à financer une plateforme de formation en ligne pour la main-d'œuvre en santé publique, à mettre au point et à offrir par l'Agence de la santé publique du Canada ou à déléguer à une organisation d'acteurs compétente.

GOVERNANCE

7 DIRIGER LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ PUBLIQUE QUI :

- Définisse les fonctions de base et les objectifs des services de santé publique du Canada;
- Décrive le mandat fédéral de soutien à la santé publique au palier national et en collaboration avec les provinces et territoires;
- Alloue de nouveaux transferts de fonds ciblés aux provinces et territoires pour combler les lacunes dans leurs capacités de fournir les services de santé publique;
- Attribue des obligations redditionnelles de communication d'informations, de contrôle et d'évaluation des effets sur la santé

publique au sein des systèmes de santé des provinces et des territoires, et qui exige des rapports annuels sur les progrès accomplis à l'échelle du pays en vue d'atteindre les objectifs de santé des populations;

- Soutienne la planification des mesures d'urgence en santé publique et définisse dans la législation les pouvoirs extraordinaires du gouvernement fédéral en matière de santé publique dans les domaines où une coordination pancanadienne est essentielle (p. ex. l'immunisation, la capacité de fabrication et la communication de données).
- ### 8 ADOPTER DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE QUI PERMETTENT AUX SPÉCIALISTES DE LA SANTÉ PUBLIQUE D'ÉCLAIRER LES POLITIQUES POUR LA SANTÉ :
- En définissant les indicateurs de résultats les plus aptes à évaluer les effets de la santé publique sur l'amélioration de la santé et la promotion de l'équité en santé;
 - En établissant des mécanismes gouvernementaux ciblés pour favoriser la collaboration interministérielle et promouvoir ainsi la santé des populations;
 - En structurant les organes et processus de gouvernance de manière à amplifier la voix et l'autorité des communautés touchées, tant pour la gouvernance habituelle de la santé publique que pendant les urgences sanitaires.



ASSOCIATION
CANADIENNE DE
SANTÉ PUBLIQUE

Porte-parole national indépendant et défenseur fidèle de la santé publique, l'Association canadienne de santé publique parle au nom des individus et des populations avec tous les ordres de gouvernement.

NOTRE VISION Des gens et des communautés en bonne santé prospérant dans des environnements rassembleurs, équitables et durables

NOTRE MISSION Améliorer la santé de toutes les personnes et toutes les communautés du Canada, en particulier celles qui sont structurellement défavorisées, et contribuer à l'avènement d'un monde plus sain et plus équitable